

## **COMPTE RENDU de la séance du 27 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr SYLVESTRE François Maire.

**Etaient Présents** : Mrs et Mmes SYLVESTRE François, DECLINCHAMP Frédéric, LAUGAUDIN Chantal, COUSIN Gilles, CARON Didier, SYLVESTRE Roselyne, RIOUAL ATRAX Véronique, LISTWAN-BREARD Anne-Sophie et M. GUINOT Patrick  
**Excusés** : Mr BLOSSE Ludovic a donné pouvoir à Mr SYLVESTRE François

**Absents** : Mmes SURVILLE Aurélie et BARRE Norha,  
Mrs GODIN David et LORNE Vincent

**Secrétaire de séance** : Mr COUSIN Gilles

**Secrétaire de mairie présente** : Mme GONNET Céline

**1°) Approbation du compte rendu de la réunion du 04 décembre 2025.**

**2°) Délibération n°2026-01 Devis F2E fourniture et pose de 3 diffuseurs :**

Mr le Maire explique le devis de la fourniture et pose de 3 diffuseurs à la salle de convivialité. Le montant s'élève à 918.10 € ht soit 1101.72 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis et autorise Mr Le Maire à le signer.

**3°) Délibération n°2026-02 Devis F2E Remplacement pompe de relevage climatisation et isolation :**

Mr le Maire explique le devis de remplacement des pompes de relevage des condensats de la climatisation et l'isolation des tubes de cuivres à la salle de convivialité.

Le montant s'élève à 369.80 € ht soit 443.76 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis et autorise Mr Le Maire à le signer.

**4°) Délibération n°2026-03 Dons frais de scolarité :**

Mr le Maire fait part du don reçu de la famille CORREIA DA CRUZ de 100 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, acceptent ce chèque et autorisent Mr le Maire à émettre le titre correspondant.

**5°) Délibération n°2026-04 Restes à réaliser du Budget Commune 2025-2026 :**

Mr le Maire explique le besoin de créer cet état des restes à réaliser pour régler les factures d'investissement avant le vote du budget 2026.

Il a été décidé de reporter les sommes suivantes en dépenses :

- Compte 2313 constructions 10000€ (immobilisations corporelles en cours)
- Compte 2031 Frais d'études 2000 €

Ces sommes seront inscrites au budget 2026. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

**6°) Délibération n° 2026-05 Convention de mise à disposition du personnel communal à la CCNY compétences :**

Mr le Maire présente la convention de mise à disposition du personnel communal à la Communauté de Communes Yonne Nord pour l'exercice des compétences extra-scolaires les mercredis pour l'année, de Septembre 2025 au 31 Août 2026. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Mr le Maire à le signer.

**7°) Délibération n°2026-06 : Dons chèques de frais de scolarité :**

Délibération 2026-06 annule et remplace la délibération 2025-60

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des dons reçus pour les frais de scolarité de :

- Mme Roblin Emmanuelle et Mr Issel Rémy : 50 €
- Mme Chastin Catherine : 50 €
- Mme Beghin Marie-Pierre : 50€

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, acceptent ces chèques et autorisent Mr le Maire à émettre les titres correspondants.

**8°) Délibération n°2026-07 : Participation en santé dans les cadre d'une procédure de labellisation :**

Délibération 2026-07 annule et remplace la délibération 2025-61

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 83-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h00.